



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Contrat de Ville - Attribution subventions - Exercice 2020**

DE20200205\_27

Rapporteur :  
Vincent YOU

Conseil municipal du 5 février 2020

Télétransmise à la Préfecture le 06 FEV. 2020  
Affichée le 7 février 2020

L'an deux mille vingt , le cinq février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 29 janvier 2020

**Membres présents :**

M. Xavier BONNEFONT, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. Denis DEBROSSE, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, M. Guillaume CHUPIN, M. Amaud JUIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, Mme Brigitte RICCI, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT

**Etaient absent(e)s :**

Mme Elisabete SERRALHEIRO, M. Rabah ACHARKI, Mme Samantha BOURGOGNE, Mme Noura LAÏRI

**Ont donné procuration :**

- Mme Stéphanie GARCIA à M. Xavier BONNEFONT
- Mme Elisabeth LASBUGUES à M. Patrick BOURGOIN
- Mme Anne-Sophie BIDOIRE à Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
- Mme Cécile MACULA à Mme Michèle LACROIX-FAYE
- M. Patrick LEMAIRE à M. Joël GUITTON
- M. Jacky BOUCHAUD à M. Kader BOUAZZA
- M. Philippe LAVAUD à M. Jean-Paul PAIN
- Madame Lionelle MORANGE à Mme Catherine PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
La Responsable du service  
Assemblées  
Catherine ALLARD

**Président de séance** : M. Xavier BONNEFONT

**Secrétaire de séance** : M. Pascal MONIER

**Contrat de Ville - Attribution subventions - Exercice 2020**

Développement Social Territorial  
id : 2882

Conseil municipal  
5 février 2020

27

Rapporteur : Vincent YOU

Conformément aux orientations de la loi n°2014-173 du 21 février 2014, le contrat de ville de GrandAngoulême a été signé le 22 avril 2015 pour 6 ans et s'articule autour de 7 priorités, 4 axes transversaux nationaux et 2 spécifiques au territoire sous le pilotage État/Agglomération.

La loi de finances n°2018-1317 du 28 décembre 2018, ainsi que la circulaire du premier ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers (n°6057-SG) sont venues prolonger la durée du contrat de ville jusqu'en 2022 et stipuler qu'une rénovation de ces contrats devait prendre la forme d'un Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques.

Élaboré à partir de l'évaluation de sa mise en œuvre de 2015 à 2018 et d'une démarche partenariale et participative, le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques du contrat de ville du GrandAngoulême a été adopté par le Conseil Municipal en séance du 17 décembre 2019, et précise, pour la période 2020-2022, les priorités thématiques et axes transversaux à renforcer, développer et ceux qui feront l'objet d'une veille.

Dans ce cadre, la Ville d'Angoulême s'engage à poursuivre sa mobilisation pour décliner les orientations retenues dans le présent protocole, aux côtés des partenaires du contrat de ville.

Un appel à projets intégrant ces nouveaux enjeux a été lancé le 15 novembre 2019, pour une clôture des dossiers au 20 décembre 2019.

Les demandes de subventions déposées à l'attention de la Ville ont été examinées par le comité de pilotage interne du contrat de ville le 16 janvier 2020.

Les propositions de subventions faisant suite à cet appel à projets sont détaillées dans le tableau annexé à la présente délibération.

La dépense en résultant est inscrite au budget principal 2020 de la Ville.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

- d'approuver l'octroi d'une première ventilation des subventions pour un montant total de 72 000 euros au profit des différentes entités, et ce, dans les conditions et en faveur des projets présentés dans l'annexe jointe à la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part aux votes des délibérations ou des subventions, uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

- Monsieur Xavier BONNEFONT
- Monsieur Joël GUITTON
- Madame Isabelle LAGRANGE
- Madame Danielle CHAUVET
- Monsieur François ELIE
- Madame Stéphanie GARCIA
- Madame Elisabete SERRALHEIRO
- Monsieur Jean-Pol GATELLIER
- Madame Élise VOUVET
- Monsieur Laïd BOUAZZA
- Monsieur Jacky BOUCHAUD
- Monsieur Kader BOUAZZA
- Madame Françoise COUTANT
- Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
- Elisabeth LASBUGUES

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour  
5 février 2020

Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



Pour le Maire,  
François ELIE  
Adjoint délégué  
aux Ressources Humaines  
Qualité du service public  
Evaluation des politiques publiques

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

